

Ils dirigent aussi les plantations expérimentales et proposent la réglementation des opérations de coupe de bois en forêt. Le service forestier de la Puissance emploie à cet effet un personnel spécial; il a fondé des stations forestières expérimentales à Petawawa, Ontario, et en de nombreux autres lieux. Ces travaux s'exécutent en collaboration avec les services provinciaux et les marchands de bois ou fabricants de pulpe; on y procède également dans les réserves forestières fédérales. Les laboratoires des produits de la forêt créés par la Division Forestière fédérale, sous les auspices de l'Université McGill, de Montréal, et de l'Université de la Colombie Britannique, de Vancouver, se livrent à des investigations sur la force, la putrescibilité et autres qualités dynamiques, physiques et chimiques des bois canadiens, les méthodes de séchage, leur préservation contre la pourriture et leur utilisation dans les industries de la pulpe, du papier et de la distillation du bois. La province de Québec organise un bureau de recherches forestières, sous la direction du Forestier Provincial, qu'elle dote d'un généreux budget. On doit rendre hommage à quelques-unes des fabriques de pulpe du Canada, qui ont les premières commencé ces recherches scientifiques.

La sylviculture et les sujets connexes sont enseignés dans quatre universités canadiennes; l'Université de Toronto, l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'Université de la Colombie Britannique, à Vancouver, professent des cours durant quatre années, couronnés par un diplôme. L'école Forestière, affiliée à l'Université Laval de Québec, dont l'enseignement est donné en langue française, et dure quatre ans, décerne également des diplômes de sylviculture et d'arpentage. Le gouvernement de Québec crée une école de papeterie à Trois-Rivières, au cœur même de cette industrie; plusieurs collèges d'agriculture donnent des cours abrégés sur l'aménagement forestier; enfin, des écoles de gardes-forestiers sont ouvertes par quelques-uns des gouvernements provinciaux.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution de jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon; cinq ou six millions d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des provinces des prairies, pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écran contre les grands vents. Sous certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue environ 1,000,000 d'arbres par an, provenant de ses pépinières, situées près de St. Williams, dans le comté de Norfolk. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de complanter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet.

Dans Québec, une pépinière d'arbres forestiers, sise à Berthierville, sert de station de démonstration à l'École Forestière, en même temps que d'école des gardes-forestiers. Elle fournit actuellement environ un demi-million d'arbres, donnés ou vendus annuellement dans la province, soit transplantés, soit poussés sur graine, ainsi que des arbres plus gros pour l'ornementation. On agrandit cette pépinière qui pourra désormais contenir cinq millions d'arbres. Enfin, la législation pourvoit à la création de forêts communales.

## 6.—Utilisation des forêts.

Le défrichement de la forêt fut la première étape de la colonisation de l'est du Canada par les hardis pionniers qui s'y fixèrent. Après avoir prélevé sur le